

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA VENDÉE
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Dossier suivi par : Valérie VINCENT
Tél. : 02 72 01 57 45
Mél. : ars-dt85-sspe@ars.sante.fr

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ
Section des Installations classées
29 rue Deille
85922 LA ROCHE SUR YON cedex 9

La Roche sur Yon, le **03 MAI 2018**

Objet : autorisation environnementale unique
Réf : 16 ICPE 13

Par courriels du 24 avril dernier, vous aviez sollicité l'avis de mes services au sujet des dossiers complétés relatifs à la demande d'autorisation d'exploiter les centrales éoliennes du Millard et des Marzières sur les territoires communaux de Sainte-Gemme-la-Plaine et Saint-Jean-de-Beugné.

Compte-tenu de la proximité de ces deux projets, l'impact sur l'environnement acoustique des effets cumulés de ces deux projets a donc été évalué. Dans ces conditions, cet avis est commun aux deux projets.

Dans mon précédent avis sur ces dossiers, daté du 4 septembre 2017, j'ai formulé une réserve au sujet de l'étude acoustique, et notamment l'absence de justification sur le choix de modéliser l'impact acoustique sur la base d'une seule direction de vent.

Les compléments fournis relatifs à l'étude sonore sont de nature à lever nos réserves. En effet, je note que les deux campagnes de mesures effectués en 2015 et 2018 montrent une orientation des vents de secteur Nord et de secteur Ouest. La mise à jour de l'étude acoustique prévisionnelle des deux projets cumulés des Marzières et du Millard a donc intégré ces deux régimes de vents. Elle démontre un risque de dépassement des émergences maximales admissibles en période nocturne. En compensation, un plan de fonctionnement optimisé est proposé. Il conviendra de demander au pétitionnaire de réaliser une campagne de mesures acoustiques, éoliennes en fonctionnement, afin de valider les conclusions de l'étude théorique et, le cas échéant, d'ajuster ce plan de fonctionnement.

P/ Le délégué territorial et par délégation,
Le responsable du département sécurité sanitaire
des personnes et de l'environnement,



Jean-Marc DI GUARDIA

